



## Compte-rendu de la réunion du Département Diffusion, Distribution, Exploitation du 29 Octobre 2020

1. Introduction (p.2)
2. Point sur la situation sanitaire (p. 2 à 3)
3. Les formats non conventionnels (p. 3 à 4)
4. Les DCP SMPTE chiffrés (p.4 à 5)
5. Conclusion (p.5)

Au programme de cette réunion : le point sur la situation sanitaire, la question des formats non conventionnels, les bugs sur les DCP SMPTE chiffrés.



# 1. Introduction

Mercredi 28 octobre, le Président de la République, Emmanuel Macron, annonçait un reconfinement, obligeant ainsi les salles de cinéma à fermer leurs portes, et ce après un premier confinement qui les avait déjà obligées à « baisser pavillon » pendant trois mois. C'est dans ce contexte compliqué à la fois pour les exploitants et les distributeurs que s'ouvre cette nouvelle réunion de département.

## 2. Point sur la situation sanitaire

La réunion débute par un compte-rendu de Stéphane Landfried (FNCF) suite à l'annonce d'Emmanuel Macron sur le reconfinement. Stéphane explique que la FNCF a convoqué tous les syndicats composant la fédération. Cette dernière est partagée entre la tristesse de voir une telle mesure prise malgré les efforts des salles de cinéma et des spectateurs, et une certaine frustration puisque la fréquentation des salles remontait progressivement jusqu'à dépasser les trois millions d'entrées pour la semaine du 21 au 27 octobre. Un chiffre d'autant plus encourageant qu'outre l'absence de blockbusters américains en guise de locomotives, il intervenait à un moment où le couvre-feu imposé par le gouvernement obligeait les salles à fermer avant 21 heures, se privant ainsi de deux séances durant lesquelles le gros des entrées se fait habituellement. Malgré ces nombreuses contraintes, l'offre diversifiée de films a attiré les gens en salles, des longs-métrages comme *Adieu les cons* d'Albert Dupontel ou *Poly* de Nicolas Vanier ont fait respectivement 600 000 et 460 000 entrées. L'organisation de la réouverture des salles pour une date qui reste aujourd'hui indéterminée s'annonce difficile. Les dispositifs d'aide comme le fonds de compensation sont déjà activés. La Fédération compte engager dès le lundi 2 novembre de nouvelles discussions avec les pouvoirs publics et le CNC. Par ailleurs, la Fédération, qui avait anticipé cette annonce du gouvernement, réitère sa communication sur la maintenance des équipements de projection, avec le même dispositif que celui mis en place lors du premier confinement. La CST et la FNCF mettent à disposition sur leurs sites une mire de test cryptée avec un KDM valable pendant deux ans. Celle-ci avait déjà été envoyée aux salles de cinéma et de projection lors du premier confinement. Stéphane se veut toutefois rassurant au regard de la fréquentation des salles avant reconfinement.

Alain Surmulet abonde dans ce sens et table sur un redémarrage très fort mi-décembre, se basant sur la réelle envie témoignée par les spectateurs depuis la réouverture des salles. Coté distribution, Chris Tirtaine dénote une vraie volonté de la part du gouvernement de continuer à faire travailler ceux qui le peuvent dans le respect des règles sanitaires. Ainsi la post-production continue de tourner à plein régime, notamment les doublages et les sous-titrages. Pour les comédiens ne pouvant pas se déplacer, il existe des solutions d'enregistrement à distance qui ne peuvent être mis en place qu'à titre exceptionnel du fait des problèmes qu'ils occasionnent, notamment en termes de mixage. Les films étrangers en mesure d'être distribués pourront donc être prêts pour la réouverture des salles. C'est également une bonne nouvelle pour les chaînes de TV qui pourront continuer à recevoir du contenu. La sortie des films américains en France restant tributaire de la situation sanitaire aux Etats-Unis, il est encore trop tôt pour savoir quels films américains pourront sortir en France et dans le reste du monde. La situation est tout aussi compliquée pour les installateurs dont les carnets de commande sont vides puisque dès la fin du dernier déconfinement, ils avaient été en mesure d'assurer la maintenance de toutes les salles avec lesquelles ils étaient en contrat. Un constat qui est également fait chez Cinemecanica et CDS.

### 3. Les formats non conventionnels

La multiplication des plates-formes et les libertés de plus en plus grandes prises par les réalisateurs et les chefs-opérateurs ont favorisés l'émergence de formats « exotiques » ou non-normés posant par là même de gros problèmes aux exploitants et aux projectionnistes qui parviennent de moins en moins à diffuser ces œuvres dans des conditions optimales. Un sujet important et dans l'ère du temps dont la CST et plus particulièrement le département Diffusion, Distribution, Exploitation se sont emparés. En collaboration avec les autres départements (Image, son, Production/Réalisation), le département Diffusion, Distribution, Exploitation a réfléchi à plusieurs manières de sensibiliser l'ensemble de la chaîne (des chefs opérateurs aux distributeurs en passant par les réalisateurs) à cette problématique. Parmi les pistes proposées : une concertation avec l'AFC qui devait déboucher sur des projections d'extraits de films aux formats non normés à destination des partis prenantes évoquées plus haut, afin de leur donner une idée plus concrète des contraintes auxquelles exploitants et projectionnistes font face. Un dispositif qui a forcément été suspendu suite aux dernières mesures sanitaires. Servant d'intermédiaire entre la CST et l'AFC, Eric Chérioux revient sur les dernières discussions avec l'AFC. La dernière réunion a révélé que les professionnels de la captation - dont les chefs opérateurs - n'ont pas une vision très claire des problèmes que peuvent rencontrer les exploitants avec les formats exotiques.

Les choix de ces ratios sont souvent d'ordre artistiques, le ratio 2 tendrait plutôt à être imposé par Netflix pour les tablettes et téléphones mobiles. L'objectif *in fine* de cette réunion était d'organiser une projection à destination de chefs opérateurs, distributeurs, etc. afin qu'ils aient une idée plus concrète des contraintes imposées par ces formats. Cela requiert toutefois un certain nombre de contraintes en termes de logistique la première étant de trouver une salle adaptée et de réunir un groupe de personnes tout en respectant les mesures sanitaires en vigueur.

Lors de cette réunion avait également été évoquée la possibilité d'écrire un article en collaboration avec l'AFC et la CST qui ferait l'inventaire des problématiques que l'on peut rencontrer avec ces formats d'image et mettrait notamment l'accent sur le point de la convention de nommage et la manière dont les projectionnistes pouvaient gérer des formats « exotiques ».

Cette dernière réunion avec l'AFC a confirmé qu'il était nécessaire pour toute la chaîne de disposer d'une vue d'ensemble afin d'être davantage en phase avec les contraintes des projectionnistes. Thierry Beaumel, responsable du département Image aux côtés de Françoise Noyon, souligne qu'il est devenu très difficile de contacter les laboratoires de post-production, ces derniers étant de moins en moins affiliés à de grandes structures. Si la lettre de la CST et l'AFC sont de bons vecteurs de communication, il faudrait selon lui compter sur d'autres médias professionnels comme Sonovision et relayer cette communication sur les réseaux sociaux qui feraient office de caisse de résonance. Autant de pistes sur lesquelles la CST réfléchit actuellement.

#### **4. Les DCP SMPTE chiffrés**

La post-production n'est pas en reste et a récemment fait remonter à la CST des problèmes de sous-titrage impactant certains DCP SMPTE chiffrés. En effet, il semblerait que pour certains d'entre eux, les sous-titres ne s'affichent pas. Si des mises à jour du matériel sont forcément nécessaires, il faudrait également faire un travail sur mesure en fonction des salles, les copies ne répondant pas forcément de la même façon en fonction des serveurs, certains n'étant pas adaptés. Cela nécessite parfois un certain nombre de combinaisons et peut générer des tensions avec les ayants-droits des films. Pour Eric, outre des mises à jour, il faudrait faire un travail sur mesure en fonction des salles et s'assurer que le matériel est correctement configuré. Toutes ces complications pourraient, si elles perdurent, inciter les laboratoires à retourner à l'interop, ce qui serait d'autant plus problématique que la plupart des gros distributeurs sont passés en SMPTE.

Nathalie Louis (Sony) a rencontré le même problème de sous titrage et de cryptage sur le DCP SMPTE d'un film français que Sony distribue. Le problème a été remonté au laboratoire Deluxe qui travaille avec Sony mais ils ne sont pas parvenus à le régler. Le sous-titrage est le principal problème relevé par les laboratoires. Pour pallier ce problème, Tommaso explique qu'ils sont obligés de faire du « sur mesure » en gravant les sous-titres ou en notifiant les salles qui rencontrent ce bug. Concernant le problème soulevé précédemment par Tommaso de diffusion des DCP Atmos projeté dans des salles non Atmos, Eric explique que Dolby le garantit si le DCP a été correctement encodé avec le bon flag mais uniquement dans les salles disposant d'un processeur son Dolby. Dans ce cas, difficile de voir le réel apport des DCP SMPTE.

Ces pannes sont très dépendantes de l'installation utilisée. Pour reproduire le problème il faut à la fois une combinaison des propriétés dans le DCP (SMPTE, chiffré etc...) et une certaine combinaison de matériel. L'enjeu n'est pas tant de corriger les configurations mais plutôt d'identifier les combinaisons fatales à la fois dans le DCP et dans la configuration technique de l'équipement qui assure la restitution. Hans-Nikolas Locher explique que le chiffrage de plus en plus fréquent de toutes les pistes du DCP (en particulier sur les sous titres) et la multiplication des mediablocks dans les installations et plus spécifiquement dans le processeur Atmos aboutit à des configurations complexes. il y a donc une plus grande combinaison de matériel possibles, rendant ainsi les tests plus difficiles.

Il est important que la CST puisse remonter l'ensemble de ces problèmes liés au SMPTE. L'ARP avait déjà fait l'inventaire de tous les problèmes inhérents aux DCP SMPTE.

## **5.**

## **Conclusion**

Un retour est fait sur les modalités d'élection des responsables de départements. En conclusion, Alain Surmulet fait part de son optimisme pour la suite.